

N/REF : 27/07/2026 13H37 C:003808 I:80069
V/REF : AC/C51684
V/Email reçu le Lundi 27/07/2026 a 13H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RUZN
IMMEUBLE : RES RUZELENN -RUZN
1, CHEMIN DU RUISSEAU DU CLAYO
56610 ARRADON

Rennes, le 06 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001
LOCALISATION : 1 CHEMIN DU RUISSEAU DU CLAYO - MME IBRAHIM 06 72 62 32 46
MOTIF : REPARATION ROBINET MACHINE A LAVER
Donneur d'ordre : Mme F TRAINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT: FUITE SUR LES 2 SIPHONS MACHINE A LAVER
REPRISE DU PVC
FOURNITURE ET POSE DE 2 SIPHONS MACHINE A LAVER
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL101-FP.Vidage complet pour MaL	1	87,48	174,96
TOTAL H.T.				174,96
T.V.A. a 10,00%				17,49
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>192,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.